

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Avril

## Lettre d'un campagnard

Monsieur le directeur,

Quel triste spectacle nous donnons au monde avec cette vilaine affaire de Panama qui renaît de ses cendres, au moment où on la croyait à jamais enterrée !... N'eût-il pas mieux valu, cent fois, la tirer au clair, en finir du premier coup, que de remuer de nouveau toutes ces ordures, qui répandent sur le pays tout entier comme une atmosphère pestilentielle, qui écœure les estomacs les plus sains et les plus robustes ?

Oui, je le répète, cela dégage une odeur d'universelle pourriture qui donne des haut-le-cœur, même à nos paisibles populations des campagnes, où les malpropres tripotages du Panama, les pots-de-vin, l'achat des consciences mises à l'ancan, aussi sévèrement que justement appréciées, produisent une impression aussi douloureuse que pénible.

On ne doit pas oublier que c'est en grande partie l'épargne de nos populations rurales qui a été engloutie dans cette lamentable affaire ; que ce sont les économies des rudes travailleurs des champs qui ont été dissipées ou distribuées en pots-de-vin, par les Artons petits et grands qui s'étaient groupés autour du Panama, comme les vautours autour d'un cadavre.

On parle des membres du Parlement qui ont trempé dans cette affaire, qui ont patagé dans cette fange, avec une inconscience, un mépris de la morale et de la plus élémentaire honnêteté qui serrent le cœur. Mais il en est d'autres encore qui ne sont pas moins coupables. Je crois même, si je m'en rapporte à ce que disent les journaux, que la distribution de 2 ou 3 millions aux députés et sénateurs, n'est rien auprès des formidables sommes qui ont été données à des fournisseurs et entrepreneurs

qui n'ont rien fourni, qui n'ont rien entrepris et qui dorment tranquilles sur leurs deux oreilles.

Il est une chose qui nous frappe par dessus tout, nous autres paysans, dans cette triste affaire, c'est que tous ces tripoteurs, pots-de-vineux qui ont empoché l'argent des souscripteurs — notre argent — jouissent en paix depuis tant d'années, de leurs déprédations, à l'exception de deux ou trois que la justice ne semble avoir frappés que pour l'exemple, je dirai volontiers pour la forme.

Ces individus se sont fait des rentes avec l'argent sorti de nos poches et ils jouissent d'un bien-être qui leur permet de se couler la vie douce, tandis que nous autres pauvres hères, exploités et dupés, nous sommes obligés de redoubler d'activité, de labeur quotidien, d'augmenter nos privations, de suer sang et eau pour réparer les pertes que nous a fait éprouver le Panama, pertes dont ils bénéficient injustement au vu et au su de la justice.

Je sais bien que, menacés par les petits papiers révélateurs de leurs iniquités, ils ont dû passer de mauvais moments comme celui qu'ils passent actuellement ; mais ils ont vu tant de fois avorter les projets dirigés contre eux, qu'il leur est permis de croire qu'ils pourront jouir jusqu'au bout de l'argent mal acquis et de l'existence paisible qu'il leur procure.

Je ne veux pas médire de la justice de mon pays ; mais il est manifeste qu'elle est parfois sujette à caution, et que, dans bien des cas, sa main ne sait pas tenir égaux les deux plateaux de sa redoutable balance. Pourtant, la plus élémentaire équité exige que cette balance soit égale pour tous, pour les grands, les forts, comme pour les faibles, les humbles, et qu'elle ne cède à aucune pression, aucune considération, à aucune autre volonté que la volonté de la loi.

Laissant toutes ces considérations de côté, je répète qu'il est temps que la farce de Pa-

nama finisse — la farce, c'est bien le mot qui convient à cette comédie ridicule et malsaine — et le meilleur moyen d'en finir, c'est d'aller au fond des choses, de faire une lessive complète de tout ce linge sale et puant, sans se laisser arrêter par des considérations politiques ou de personnes ; c'est-à-dire qu'il faut que tous les coupables, petits ou grands, soient punis. La conscience et l'honneur de la nation réclament cette tardive satisfaction.

Oui, il est nécessaire qu'une bonne leçon soit donnée, une fois pour toutes, aux tripoteurs, brasseurs d'affaires véreuses, accapareurs, pots-de-vineux et voleurs de l'épargne des pauvres gens, des travailleurs. La morale y gagnera.

Il est nécessaire que l'on relève le niveau de la moralité publique et que l'on fasse enfin comprendre aux hommes tarés et corrompus, aux adorateurs du veau d'or que l'argent n'est pas tout, en ce bas monde, qu'il ne tient pas lieu de tout, et que l'honnêteté, la probité, le désintéressement, la vertu, ne sont pas de vains mots.

S'il en était autrement, si la main de la justice ne s'apesantissait pas sur les coupables, pour cette seule raison qu'ils sont trop haut placés dans la hiérarchie sociale, il n'y aurait bientôt plus de justice, le peuple n'aurait plus foi en elle et il faudrait désespérer de l'avenir de la France.

Voilà ce que nous disons tous à la campagne.

Il faut espérer qu'il n'en sera pas ainsi, et que la justice et le gouvernement sauront faire leur devoir.

Agréer, etc.

JEAN-LOUIS.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 5 avril 1897

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, dépose le projet modifiant la constitution du conseil supérieur de l'instruction publique.

— Je suis trop brisée, trop anéantie par la torture que m'ont infligée des influences secrètes ; il n'est plus temps, à cette heure, de m'interroger.

— Tel est cependant notre devoir ; nous l'accomplirons jusqu'au bout. D'ailleurs je vais en les simplifiant, abrégé mes questions. Je vous demande simplement de nous conter en quelques mots les détails que vous vous rappelez de votre visite à M. de Guirandol.

Fleur-d'Avril s'était affaissée sur le siège qui lui avait été assigné ; sa bouche restait close, douloureusement plissée par l'épreuve. Jean se pencha vers elle avec un mouvement de tendresse profonde, et lui murmura à l'oreille : Parle ma Fleur-d'Avril, c'est moi qui t'en prie...

L'accusée sembla s'éveiller d'un sommeil léthargique, et, tournée vers ses juges elle leur narra d'un ton calme, l'entretien qu'elle avait eu avec le baron. Elle dit en terminant que M. de Guirandol lui ayant accordé la grâce qu'elle sollicitait de sa bonté, elle n'avait aucune raison d'attenter à sa vie ; que lorsqu'elle avait pris congé de lui, rien ne faisait prévoir ce dénouement aussi prochain, ce coup de foudre dont son cœur de belle fille avait souffert, bien plus que son corps du grabat des prisons.

— Malheureusement, reprit le président, rien ne prouve que le défunt eût consenti à accéder à vos désirs ?

— Il y avait un écrit signé de sa main qui l'eugageait formellement vis à vis de moi. Manquer à sa parole eût été pour lui une fé-

L'abbé Gayraud pose une question au ministre de la justice et des cultes au sujet de la suppression des traitements des curés de Lannilis et de Ploudalmezeau, qu'on accuse d'avoir fait campagne électorale en faveur de l'orateur.

Ces suppressions de traitement de curés sont indignes des rapports qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat. M. Goblet lui-même le déclarait autrefois dans un discours.

De par le Concordat, qui règle en France les rapports de l'Eglise et de l'Etat, les prêtres ont le droit de mener une campagne politique.

Le ministre des cultes n'avait pas le droit de frapper directement les curés Grail et Olivier. Il devait s'adresser à l'évêque de leur diocèse.

Vous n'êtes pas une autorité spirituelle. On ferait mieux de s'occuper des mesures de la franc-maçonnerie que des menées cléricales, car elles sont plus dangereuses et plus illégales.

M. Darlan, garde des sceaux, répond en lisant la lettre qu'il a écrite à l'évêque de Quimper, au sujet des curés de Lannilis et de Ploudalmezeau, dont la culpabilité, après les débats qu'a occasionnés à la Chambre la discussion de l'élection de l'abbé Gayraud, paraît établie.

Il s'entendra avec l'évêque pour la nomination de nouveaux curés, s'il y a lieu.

Le droit du gouvernement de supprimer disciplinairement les traitements ecclésiastiques, qu'on a contesté, est entier et sans restriction. D'ailleurs, sous l'ancien régime, l'Etat agissait disciplinairement contre les prêtres par la suppression du temporel.

L'abbé Gayraud réplique que l'ancien régime n'agissait que par tolérance de l'Eglise, qui de tout temps a été une puissance supérieure à l'Etat. Aujourd'hui l'Etat est débiteur de l'Eglise.

L'incident est clos. Mais M. Goblet vient déclarer qu'il maintient ce qu'il a dit dans son discours cité par l'abbé Gayraud. Il est toujours partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est la seule solution digne et de l'Etat et de l'Eglise.

On discute les crédits relatifs à la peste bubonique.

Après quelques observations de M. De-

lonie dont il n'était pas capable.

— Avez-vous conservé ce document ?

— Oui le voilà !

Fleur-d'Avril tira de son corsage le billet qu'elle avait reçu de M. de Guirandol et que nos lecteurs connaissent.

— La faveur que je demandais était la récompense d'un service rendu, continua la jeune baronne. C'est pour l'obtenir que j'étais allée à Toulouse, sachant bien qu'elle ne pouvait m'être refusée en remplissant les conditions convenues et que vous n'ignorez pas.

Ici, le président suspendit l'interrogatoire de Fleur-d'Avril pour s'adresser aux témoins convoqués. Les premiers ne fournirent que des explications vagues. C'étaient les domestiques de l'hôtel et les femmes de chambres, les uns et les autres se répétant sans éclairer la justice.

On appela le marquis d'Escayrac.

Il s'étendit longuement sur la situation et le caractère des parents de Fleur-d'Avril, gens de mœurs simples, laborieux, irréprochables. De l'accusée il n'avait entendu prononcer que des louanges parmi le peuple où elle est née, où elle avait vécu jusqu'au jour où son jeune ami, le baron Jean de Guirandol s'était épris d'elle et l'avait épousée. Quand il eut retracé tout ce qui touchait cette dernière, il s'écria avec une émotion communicative : « Messieurs, j'ai réfléchi à loisir sur le cas de la jeune femme dont l'honneur et la vie sont en vos mains, et j'ai vainement essayé de me la représenter coupable. J'ai la conviction profonde qu'elle est innocente et que sous l'amas

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 15

## DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

LE 28 MAI

Ils sortirent enthousiasmés et franchirent le pont levé baissé devant eux.

Le lendemain les habitants de la Tronquière se demandaient quels étaient ces vivats en l'honneur du Commandeur, qui avaient troublé leur sommeil paisible.

A TOULOUSE

Ainsi que l'on devait s'y attendre, Fleur-d'Avril fut traduite devant la justice criminelle de Toulouse afin de répondre à l'accusation formulée contre elle d'assassinat sur la personne de son beau-père.

Au jour fixé, elle parut, vêtue de deuil, à côté de Jean, qui l'accompagnait à ce calvaire.

L'interrogation commença :

— Madame, dit le président, vous êtes prévenue d'avoir donné la mort à M. de Guirandol, dans son appartement, à Toulouse, pendant qu'il était retenu au lit par une maladie

grave. Qu'avez-vous à répondre ?

— Un mot seulement : je suis innocente de ce crime abominable, s'il a été commis.

— Malgré tous les égards que je dois à l'épouse d'un gentilhomme issu d'une famille recommandable par ses longs et loyaux services à la monarchie, je dois pourtant vous faire observer que vous vous exprimez comme tous les accusés.

— Il m'est pourtant impossible, sans mentir, de répondre autrement, dit Fleur-d'Avril, qui releva la tête avec une fierté mesurée où l'on sentait la révolte de l'âme.

— Soit, mais pouvez-vous nous expliquer une coïncidence étrange ? Quand vous êtes entrée dans la chambre du baron, il était plein de vie. Un instant après il était mort. Ensuite, lorsqu'on veut faire au défunt la toilette suprême, on s'aperçoit que son lit est baigné de sang. On cherche la cause de cette hémorragie anormale et l'on observe une blessure dans la région du cœur. Quel est votre sentiment sur ces faits singuliers, qui, réunis en faisceau, se retournent contre vous ?

— Je ne saurais et ne veux pas me défendre en cherchant à éclaircir des faits que je n'ai connus, la plupart — ceux qui sont invoqués à ma charge — qu'après ma visite au baron de Guirandol. Vous êtes mes juges ; vous suivez l'inspiration de votre conscience ; la mienne ne me reproche rien.

— S'il en est ainsi, que ne parlez-vous ; au contraire ? Songez que vous portez un nom enviable, que votre honneur et celui de votre mari sont en jeu, et que vous avez un enfant.

loncé, le projet est adopté à l'unanimité de 514 votants.

Séance du 6 avril

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Jourde autorisant les officiers en retraite à cumuler jusqu'à concurrence de 6,000 francs leur pension militaire avec des emplois civils.

M. Lagnel demande que le chiffre de 6,000 francs soit réduit à 5,000.

M. Krantz au nom de la commission du budget, combat l'amendement.

M. Pourquery de Boisserin estime que dépasser le chiffre maximum de 5,000 francs serait pousser les officiers à quitter l'armée après leur vingt-cinq années de service.

La proposition de M. Jourde est adoptée par 403 voix contre 58.

M. Mougeot a la parole pour développer son interpellation sur la nécessité de réformer la procédure en matière d'instruction criminelle.

Après une vive discussion, la Chambre vote l'ordre du jour pur et simple par 284 voix contre 243.

INFORMATIONS

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de mars 1897. Les résultats accusent une plus-value de 1,312,500 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 945,700 par rapport à la période correspondante de 1896.

Trésoreries

Un important mouvement parmi les trésoriers généraux est en préparation.

Nos fortifications

Le général Billot, ministre de la guerre, a décidé d'aller à Nancy étudier la question des fortifications.

Les forces navales

On télégraphie de Londres : Le Times dit, dans un article sur la situation et sur les préparatifs des marines européennes :

« Si la France doit faire face aux forces de la Triple-Alliance, nous, nous devons faire face partout et à tous les ennemis probables contre lesquels nous pourrions avoir à entrer en lutte.

« Si l'Allemagne augmente ses dépenses navales, de manière à modifier la situation respective actuelle des puissances navales, la France suivra certainement la même voie. Et que la France suive ou non, il est certain que tout dérangement de l'équilibre trouvera l'Angleterre inexorablement résolue à ne pas permettre d'atteinte à sa suprématie navale. »

des infamies qu'on lui jette, il y a une main lâche qui a tramé ce complot dans l'ombre. » Au marquis d'Escayrac succéda Marguerite.

Elle défendit Fleur-d'Avril avec la plus vive énergie, les yeux en larmes, la voix entrecoupée de sanglots.

Au cours de ses protestations de confiance dans la droiture et la générosité de sa belle-sœur, elle raconta le pénible voyage qu'avait fait cette infortunée de Cahors à la Tronquière et de la Tronquière à Toulouse, nue par le seul rêve de fléchir le baron et de se faire accorder un consentement que M. de Guirandol ne pouvait lui refuser puisqu'il était lié par sa propre signature.

Lorsque sa déposition fut terminée, elle se précipita au cou de Fleur-d'Avril qui l'étreignit à son tour dans une embrassade de sœur reconnaissante.

Enfin l'avocat de Fleur-d'Avril, figeacois d'origine, toulousain d'adoption, M<sup>e</sup> Louis Lacarrière, l'un des membres les plus appréciés du barreau de la province, prit la parole.

Dans un langage vibrant et coloré, il dépeignit Fleur-d'Avril telle qu'elle était connue à Cahors, des familles nobles, où son talent d'ouvrière artiste la rendait sympathique, et dans les rangs du peuple, dont elle avait été l'ornement et comme la reine par son intelligence et sa beauté suprême. Il la représenta poursuivant avec une énergie peu commune, un dévouement admirable, la réparation d'une faute qui n'était qu'un oubli, à son âge, où, quand on s'aime, on s'abandonne non par cal-

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 7 avril.

M. Le Poittevin a reçu ce matin de 10 heures à midi, M. Henry Maret; M<sup>e</sup> Crémieux, comme ami personnel de M. Clovis Hugues, est venu ensuite prier le juge de convoquer le député du dix-neuvième arrondissement, qui est arrivé à 3 heures au Palais ayant reçu aussitôt une convocation.

Nous avons dit que lors de sa déposition sur les affaires de Panama, M. Andrieux avait parlé d'un certain Bastelica qui aurait été un sous-ordre d'Arton. On avait cru retrouver ce Bastelica à Marseille où il serait en prison pour escroquerie et une commission rogatoire avait été envoyée dans cette ville. D'après les renseignements que nous venons de recevoir, ce Bastelica ne serait qu'un homonyme de l'ancien agent d'Arton.

Affaires d'Orient

Nouveau combat en Crète

On télégraphie du Pirée : D'après les nouvelles de Crète rapportées par un steamer venant de la Canée et ayant fait escale à Rethymo et à Herakleion, un combat qui a duré neuf heures a été livré à Atripapoulo, près de Rethymo; les Turcs ont été repoussés, ils ont subi des pertes sérieuses.

La dynamite

On télégraphie de la Canée : Le colonel autrichien Couze a dirigé l'opération du désarmement des bachi-bouzouks.

A la suite du désarmement des volontaires musulmans qui revenaient d'Akrôtiri, une proclamation a fait savoir que tous les récalcitrants seront fusillés. Le désarmement continue à Kissamo-Castelli.

Les insurgés ont fait éclater une cartouche de dynamite près de la forteresse.

Départ de troupes pour la Crète

On télégraphie de Toulon : En dehors du 1<sup>er</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine fort de 600 hommes, une section de la cinquième batterie d'artillerie de marine comprenant 70 hommes, 34 mulets, 12 chevaux et 2 pièces de 8 millimètres de l'artillerie de montagne est désignée pour se rendre dans le Levant.

Le transport *Vienne* a terminé lundi le chargement et a appareillé mardi.

Le blocus

Paris, 6 avril.

On apprend que le blocus du golfe d'Athènes est déclaré.

Sur des nouvelles venues du camp du général Vassos, samedi deux officiers européens se sont rendus à ce camp pour traiter de la libération des prisonniers de Malaxa; le général Vassos déclara qu'il ne pourrait rendre les prisonniers qu'à la condition qu'un navire étranger les transportât dans

cul, mais parce que l'on ne veut se donner qu'à un seul, celui avec qui on doit partager les soucis et les joies de l'existence.

Passant à l'examen des arguments sur lesquels l'accusation était basée, il les prit un à un, les détruisit au fur et à mesure, tantôt par l'ironie, tantôt par le sarcasme, tantôt enfin par l'explosion d'une indignation que le mépris avait soulevée. Il adjura les juges d'éviter le piège où les avait attirés quelque honteux difamateur, heureux sans doute de salir le blason des Guirandol en déshonorant la jeune épouse du dernier héritier de ce nom illustre.

« Pour condamner madame la baronne de Guirandol, s'écria-t-il dans sa péroraison, il faut des preuves évidentes et précises. Où sont-elles ? Je n'en ai pas vu exposer une seule, il n'y en a pas et ne saurait y en avoir. L'échafaudage si péniblement construit contre nous s'écroule devant le raisonnement le plus simple, comme un nuage sous la poussée du vent. C'est pourquoi nous avons pleine confiance dans la haute sagesse de nos juges, à qui nous demandons ce qui nous est dû, non la pitié, qui serait une insulte à l'innocence, mais la liberté qu'on nous a volée et que nous revendiquons avec l'honneur, ce bien qui nous est plus cher que la vie »

Les juges se levaient pour entrer en délibération, et le verdict attendu, — l'acquiescement de Fleur-d'Avril — allait être prononcé, lorsque Jean pria les magistrats de l'autoriser à ajouter quelques mots à l'éloquente plaidoirie du défenseur.

un port hors de Crète; un procès-verbal serait signé par le général Vassos et par les délégués des amiraux; les décisions des amiraux ne sont pas connues.

D'autre part, le correspondant du *Daily Telegraph* à Vienne dit que la France et la Russie s'efforcent de retarder le blocus des ports grecs. Les puissances demandent le départ des troupes du général Vassos de la Crète afin qu'un plébiscite puisse avoir lieu.

Les intentions de la Grèce

Le correspondant du *Daily News* à Berlin est informé que le blocus des ports grecs a été retardé parce que la Grèce a, d'une façon officieuse, fait connaître qu'elle désirait une solution pacifique.

Le correspondant du *Times* à Athènes télégraphie que l'agitation populaire persiste, mais que les Grecs reconnaissent que leur armée n'est pas prête et ils voudraient trouver au dernier moment, un prétexte pour reculer.

Activité militaire

On mande de Constantinople au *Standard* : Les préparatifs militaires, momentanément suspendus, ont été repris avec une fiévreuse activité.

Athènes, 6 avril.

Toutes les légations étrangères sont paivoisées, à l'exception de celles d'Allemagne, Autriche et Turquie. Aux légations de France et de Russie, les drapeaux helléniques flottent à côté des drapeaux russe et français.

Cette après-midi a eu lieu un grand meeting. On a protesté contre l'action des puissances et on a voté en faveur de l'action de la Grèce.

Une délégation populaire, suivie de plusieurs milliers de manifestants, a porté une copie du vote au palais, aux cris de : « Vive la guerre ! »

Un officier français tué

Paris, 7 avril.

L'agence Fournier communique aux journaux l'information suivante que nous ne reproduisons que sous réserve :

Une lettre particulière d'un officier du général Vassos fait connaître des détails inconnus jusqu'à présent sur la levée du siège à Candanos. D'après cet officier, un insurgé crétois essayant de s'emparer du fusil d'un Crétois musulman qui sortait de la ville avec ses coreligionnaires sous la protection des détachements de marins européens, en fut violemment empêché par un officier français. Le Crétois, avec un calme inouï, chargea son fusil et tira sur l'officier qui tomba raide mort.

Cet épisode tragique donna le signal d'un engagement général entre les détachements mixtes et les insurgés; il y eut vingt marins de blessés et huit tués. Heureusement, les chefs des insurgés s'interposèrent et évitèrent une plus grande catastrophe.

On accéda aussitôt à son désir.

Le baron de Guirandol commença par remercier le Président de la bienveillance qu'il lui témoignait et qu'il attribua surtout au désir des juges de ne pas se prononcer avant d'avoir laissé aux accusés la faculté d'épuiser leurs moyens de défense.

Son attitude noble en même temps que modeste, attira spontanément toutes les sympathies.

Il s'exprima ainsi :

« Je n'ajouterai que quelques mots au plaidoyer admirable de M<sup>e</sup> Lacarrière, et si j'ose parler après lui, c'est que je sens le besoin de corroborer par une déclaration formelle ce qu'il vous a dit en si beau langage. Non la baronne de Guirandol n'est pas coupable d'assassinat sur mon père. Mon père est mort d'un accident vulgaire. Une blessure qu'il avait reçue sur le champ de bataille s'est rouverte, et son sang s'est entui, hélas ! par cette issue. Tel est la vérité, que constata le médecin de la famille aussitôt appelé. Malheureusement, grâce à la fatalité qui nous poursuit sans relâche, lui aussi a disparu du nombre des vivants, et nous n'avons pu vous convaincre par l'autorité de son témoignage. Mais s'il y avait eu crime, comment admettre que ce savant, l'honneur de notre ville, ne l'eût pas révélé à la justice ? Pensez-vous que pour sauver de la rigueur des lois une personne qu'il ne connaissait pas, il eût gardé ce secret qui le rendait en quelque sorte complice d'une infamie ? Le docteur tenait d'ailleurs un livre où il consignait ses observations quand le cas lui pa-

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1894-96

Lundi matin a eu lieu au Palais de l'Industrie le deuxième tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la Ville de Paris en 1894-1896

Le numéro 79.745 est remboursé par 100 000 francs

Le numéro 105,784 est remboursé par 20.000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 francs : 103.252 — 115.612.

Les trois numéros suivants sont remboursés par 2.500 fr. : 36g.761 — 182.153 — 189.510.

Quatorze autres numéros sont remboursés par 1.000 fr.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations communales 1879 :

Le numéro 342.689 gagne 100.000 fr. Le numéro 371.176 gagne 25.000 fr.

Les numéros 115.783 — 851.753 — 66.649 — 73.605 — 31.746 gagnent 5.000 francs.

Quarante-cinq numéros gagnent 1.000 francs.

Obligations communales 1891 :

Le numéro 814.678 gagne 100.000 fr. Le numéro 922.965 gagne 10.000 fr. Le numéro 115.814 gagne 5.000 fr.

Vingt numéros gagnent 1.000 fr. Communales 1880 :

Le numéro 700.023 gagne 100.000 fr. Le numéro 990.574 gagne 25.000 fr.

Les numéros 964.905 — 69.051 — 196.895 — 25.367 — 683.013 — 294.701 gagnent 5.000 fr.

Quarante-cinq numéros gagnent 1.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Dégâts causés par les inondations

Le Préfet du Lot a l'honneur de rappeler à MM. les Maires, que les déclarations relatives aux dégâts causés par les inondations, orages, etc... doivent parvenir à la Préfecture dans la quinzaine qui suit le sinistre.

Le Préfet du Lot, ROUSSET.

Listes électorales

La liste électorale de 1897 est déposée au secrétariat général de la mairie où les électeurs pourront en prendre connaissance et même copie, tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures du matin, et de 2 heures à 4 heures du soir.

Il est rappelé, en même temps qu'aux termes d'une nouvelle jurisprudence de la Cour de cassation, l'électeur dont le nom aurait été omis sur la liste électorale par suite d'une erreur matérielle, pourra, dans les vingt jours qui suivront le 31 mars, da-

raissait mériter d'en fixer le souvenir. Pourquoi ce registre, dont l'examen serait le salut de la baronne de Guirandol n'a-t-il pas été apporté à cette barre malgré mes vives instances ? Comment a-t-il disparu des papiers du médecin ? Quelle main mystérieuse s'en est emparée ?

« Je vous le dis, Messieurs, avec toute la force que me donne la conviction, cette accusée est innocente. Ne serait-ce pas, du reste, me faire la plus grande injure, me considérer comme le plus misérable des hommes, que de me croire capable d'épouser l'assassin de mon père ? Je connais trop bien l'histoire de mes ancêtres depuis le règne de St Louis, qui abolit le premier d'entre eux jusqu'au dernier dont je vénère la mémoire; j'ai derrière moi une trop longue série de grands et de nobles exemples, pour avoir abdiqué ma dignité et ternir la bonne renommée de mon blason. En condamnant la baronne, vous flétririez aussi son époux et son enfant... Je m'arrête... j'ai confiance en vous, ... nos juges !... »

Jean s'assit comme épuisé de cet effort. En attendant la décision qui allait réhabiliter Fleur-d'Avril ou combler la mesure de son amertume, il lui prit les mains qu'il pressa doucement dans les siennes.

A ce moment un inconnu, qui disparut aussitôt, avait transmis aux juges un registre couvert de parchemin.

(A suivre).

te de la clôture des listes et de leur dépôt au secrétariat de la mairie, réclamer sa réintégration par voie d'appel devant le juge de paix du canton où il est inscrit.

**MM. Roussel**

M. Roussel, père, conseiller d'Etat, est en ce moment à Cahors. Nous apprenons l'arrivée prochaine de M. Roussel, fils, chef de cabinet du président du Sénat.

**Punch d'adieu**

Le punch d'adieu offert à M. Izenic, à l'occasion de sa nomination au poste d'inspecteur d'académie à Angoulême, a eu lieu aujourd'hui jeudi non mardi dernier, comme nous l'avons annoncé par erreur.

Ce punch, auquel ont pris part MM. les administrateurs et les professeurs du Lycée Gambetta, du Collège de jeunes filles et des écoles normales, et la plupart des instituteurs et institutrices du département, a eu lieu à 2 h. à l'hôtel Combelles.

Nous reviendrons sur cette belle fête.

**Inspection primaire**

M. Fontenaille, professeur à l'école normale de Cahors, dont nous avons annoncé la nomination comme inspecteur primaire, est désigné pour le poste de St-Jean-de-Maurienne (Savoie).

**Promotions de classe**

**Enseignement primaire**

Par arrêté en date du 30 mars, pour avoir effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897, sont élevés :

- M. Triaire, inspecteur primaire à Cahors, de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.
  - Mme Cahier, professeur à l'Ecole normale d'institutrices, de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.
  - Mlle Prunières, professeur à l'Ecole normale d'institutrices, de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe.
  - Mme Bourget, directrice de l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré, de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.
  - Mme Ségala, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré, de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.
- Nous adressons aux nouveaux promus nos meilleures félicitations.

**Bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles**

Aujourd'hui ont lieu, au collège de jeunes filles, l'examen pour l'obtention des bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles. 7 aspirantes se sont fait inscrire pour prendre part à cet examen.

**Vacances de Pâques**

Les vacances de Pâques, pour les lycées et collèges, sont fixées de la manière suivante : Sortie, mercredi 14 avril ; rentrée, lundi 26 avril.

**Médaille coloniale**

La médaille coloniale vient d'être décernée à M. Soulié de Bru, Jean-Baptiste-Emile, à Cahors.

**Justico de paix**

Notre compatriote M. Delfour, juge de paix à Lumbres (Pas-de-Calais), est nommé juge de paix à Gémozac (Charante-Inférieure.)

**Bureau de Bienfaisance**

La session ordinaire de 1897 des Commissions administratives des établissements de bienfaisance du département, se tiendra le dimanche 25 avril.

**Conférence socialiste**

Ce soir, la citoyenne Paule Minck fera, au théâtre de Cahors, une nouvelle conférence sur la République socialiste.

**Concerts à l'Hôpital**

Le sympathique colonel du 7<sup>e</sup> vient de donner des ordres pour que la musique militaire se fasse entendre de 4 à 5 h. tous les mardis dans la cour d'honneur de l'Hospice. Le premier concert a eu lieu avant-hier.

**Postes et télégraphes**

Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat en date du 5 avril, M. Jean Maire, receveur des postes et télégraphes à Sablé (Sarthe), est nommé receveur à Figeac, en remplacement de M. Wagner, retraité.

Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat

en date du 27 mars dernier, ont été nommés :

- 1<sup>o</sup> Receveuse à Cazals, M<sup>me</sup> Guary, receveuse à St-Germain-du-Bel-Air, en remplacement de M<sup>me</sup> Mars, retraitée.
- 2<sup>o</sup> Receveuse à St-Germain-du-Bel-Air, M<sup>me</sup> Buffière, receveuse à Daugé (Vienne).
- 3<sup>o</sup> Receveuse à Payrac, M<sup>me</sup> veuve Veysié, receveuse à St-Denis-Martel, en remplacement de M<sup>me</sup> Fabre.

\* \* \*

M. Virol, facteur rural n<sup>o</sup> 5 à Saint-Céré, est nommé facteur rural n<sup>o</sup> 2 à Cahors, en remplacement de M. Chavaroche.

M. Amadiou, facteur rural à Saint-Céré, est nommé facteur rural n<sup>o</sup> 5.

M. Emile Jouclas, d'Arcambal, est nommé facteur rural n<sup>o</sup> 4 à Saint-Céré.

**Vélocé-Sport cadurcien**

MM. les membres du V.-S.-C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu mardi prochain, 13 avril, à 8 heures 1/2 du soir, au siège du Club (Café Tivoli).

**Ordre du jour :**

- 1<sup>o</sup> Compte rendu du trésorier ;
- 2<sup>o</sup> Exclusion de membres pour non paiement de leur cotisation ;
- 3<sup>o</sup> Courses internationales du 30 mai 1897.

**Banquet de Cabrerets**

C'est dimanche dernier que les électeurs de M. Munin-Bourdin, député du Lot, lui ont offert leur premier banquet, à Cabrerets.

A sa descente en gare de Conduché, M. Munin-Bourdin est reçu par le dévoué et sympathique docteur Delvit, conseiller municipal de Cabrerets.

A plus de 500 mètres de la commune, une grande partie de la population est massée. Dès que les invités sont en vue, la *Marseillaise* éclate, et tout le monde se précipite pour présenter ses hommages à M. Bourdin qui a mis pied à terre, et qui se rend, escorté de la musique et des habitants porteurs de drapeaux et de couronnes, chez le docteur Delvit.

A midi, on se rend à la salle spacieuse mise à la disposition des organisateurs par M. Salgues.

A la porte d'entrée, M. Bourdin est reçu par un groupe de gracieuses jeunes filles, pour qui un mot aimable est heureusement trouvé par leur hôte d'un jour.

Le local de la réunion est envahi en un instant, 300 personnes y ont pris place, en se serrant un peu. Beaucoup ont dû aller à l'hôtel, faute d'espace.

A la table d'honneur, s'étaient assis de nombreux maires du canton de Lauzès et des autres cantons, des conseillers municipaux et d'influents personnalités politiques.

Au dessert, au milieu d'un silence absolu, le docteur Delvit porte, en termes choisis, un toast au succès de M. Munin-Bourdin, au succès en sa personne, de la République progressiste, tolérante, réformatrice.

Cette allocution, interprétant les sentiments unanimes de l'auditoire, ne pouvait que donner le signal des applaudissements nourris qui allaient scander le magnifique discours de M. Bourdin.

Celui-ci se lève.

« Je ne suis, dit-il en substance, votre député que depuis quelques jours, et déjà je viens vous rendre compte de mon mandat. Aussi bien je m'applaudis de cette occasion qui m'est offerte d'entrer en contact avec mes compatriotes, sur la fidélité desquels je sais pouvoir compter, comme ils peuvent compter sur la mienne. Les promesses que je vous avais faites, je les ai tenues, je les tiendrai sans défaillance. Je m'étais engagé à combattre pour la République sage, pondérée, ennemie de l'agitation et des surprises. En donnant ma confiance au gouvernement qui la représente, je crois avoir fait œuvre de bon citoyen et de bon républicain. (Bravos prolongés.) Cette confiance, je l'ai manifestée dans deux circonstances solennelles.

« Le conflit entre la Grèce et la Turquie a engagé la France dans des négociations avec les principales puissances de l'Europe.

« La question crétoise a fait l'objet d'une entente commune entre les diverses nations. Fallait-il détruire l'œuvre du ministère ! Fallait-il séparer la France des autres peuples, l'isoler du concert européen, la ramener peut-être à la situation humiliée d'où elle a eu tant de peine, d'où elle a mis si

longtemps à sortir depuis 1870 ? J'ai pensé qu'il était de mon devoir de patriote de contribuer pour ma part et par mon suffrage, au maintien de la politique qui lui a permis de reprendre sa place et de reconquérir son prestige dans le monde. (Salves d'applaudissements)

« Mon second vote à retenir, qu'on m'a reproché (la calomnie est le plus sûr et le plus rapide héritage de l'homme politique) mon second vote sur une question importante concerne les affaires du Panama.

« Je ne suis pas bien sûr que bientôt on n'en arrivera pas à me représenter comme un client d'Arton, moi qui suis né à la vie politique depuis un mois à peine. (Rires et bravos.)

« Cependant, je puis bien, ce me semble, déclarer que mon vote, en la matière, a été des plus désintéressés. Je n'avais rien à craindre. Nos adversaires eux-mêmes voudront bien en convenir. (Nouveaux rires.)

« C'est dans ma pleine indépendance que je me suis prononcé contre les coupables. Les poursuites qu'on a demandées, je les ai accordées. Une enquête générale a été proposée. Je la veux, si elle est nécessaire. Mais j'ai cru devoir me rallier à l'amendement qui donnait un sursis de trois mois pour la nomination de la commission d'enquête. Je m'y suis rallié pour éviter la confusion des pouvoirs judiciaire et législatif, confusion qui ne produirait que le gâchis et empêcherait la lumière que l'on recherche ! (Applaudissements frénétiques)

« D'ailleurs, de quel droit viennent ils me demander des comptes, ces farouches justiciers qui se réveillent maintenant, pour la première fois depuis 1893, époque où fonctionnaient les premiers enquêteurs du Panama ? (Applaudissements répétés.)

« Qu'ont-ils dit, qu'ont-ils fait durant toute leur carrière politique ? Par quels actes se sont-ils signalés ? Ils sont vraiment bien venus à se montrer sévères pour les autres, eux dont on attend encore un discours, une pensée, un service ! » (Salves d'applaudissements.)

M. Bourdin termine son discours par des remerciements émus à l'assemblée et lui donne rendez vous pour de prochaines et imposantes manifestations qui seront rehaussées par la présence d'hommes politiques marquants à la Chambre.

C'est sous le fracas des acclamations que M. Bourdin quitte la salle, où plus de 400 auditeurs sont maintenant entassés.

Toute la soirée est consacrée à recevoir les innombrables amis qui affluent chez le docteur Delvit.

A 6 heures, M. Bourdin repart salué par les accents de la *Marseillaise* et les cris enthousiastes de : « Vive Bourdin ! Vive la République ! »

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 29 Mars

Présidence de M. de Laroussilhe, président semestriel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. René Fourès, rédacteur au ministère de l'Instruction publique, demande à faire partie de la Société.

Il est présenté par MM. Girma et Rouquet.

M. Depeyre termine la lecture de son compte-rendu de l'ouvrage de M. le comte Murat sur Murat, lieutenant de l'empereur en Espagne.

Au nom de M. l'abbé Taillefer, M. Greil commence la lecture d'un travail intitulé : *Le presbytère au XVII<sup>e</sup> siècle, ou Lettres d'un curé à son vicaire, 1689-1707.*

Ces lettres étaient écrites par M. Rossignol, curé de Labastide-Fortunière, à M. Quatre, son vicaire.

M. Vignié conte quelques traits inédits de la jeunesse du maréchal Canrobert et lit une série de lettres adressées par lui à un de ses amis d'enfance.

La séance est levée.

**Gourdon**

A la suite des pluies torrentielles tombées ces jours-ci, la Dordogne est sortie de son lit et a inondé toutes les plaines de son littoral, dans notre arrondissement ; la crue a atteint 2 m. 70 au dessus l'étiage.

Dans la commune de Creysse, l'eau avait envahi le rez-de-chaussée de plusieurs maisons.

A Gramat, le ruisseau d'Alzou a également débordé, entraînant des sacs de farine, du bois, 100 quintaux de sel, huit porcelets, etc.

Partout, le 5 avril, les eaux étaient en décroissance.

**Syndicat agricole**

Le syndicat agricole de Gourdon s'est réuni, en assemblée générale, dimanche dernier, à 3 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Salles, vice-président.

\* \* \*

La société de gymnastique les Enfants de Gourdon, fera une sortie le dimanche 11 avril, à 4 heures du soir.

La séance aura lieu sur les Allées de la République.

Voici le programme :

- 1. Barre fixe. — 2. Boxe. — 3. Barres parallèles. — 4. Mouvements d'ensemble. — 5. Défilé.

Nota. — En cas de mauvais temps, la séance sera renvoyée au dimanche suivant.

**Souillac**

A la suite des fortes averses qui se succèdent presque sans interruption depuis quelques jours, la Boréze et la Dordogne ont de nouveau débordé. La plaine est littéralement couverte ; les maisons bordant la Boréze sont inondées. L'inondation a atteint un niveau de 20 centimètres plus élevé que celle du 9 février dernier et doit causer de graves préjudices, les terres de la plaine étant toutes couvertes de récoltes ou fraîchement travaillées pour les semences d'été.

Un éboulement s'est produit entre Lacavé et Meyronne. Plusieurs jours seront nécessaires pour enlever terres et blocs de rocher qui, en cet endroit, encombrant la route.

Le « JOURNAL DU LOT » est mis en vente :

- Au bureau de tabac de M. Chavaroche, en face la Mairie ;
- Au kiosque de M. Herblin, vendeur de journaux, place d'Armes.

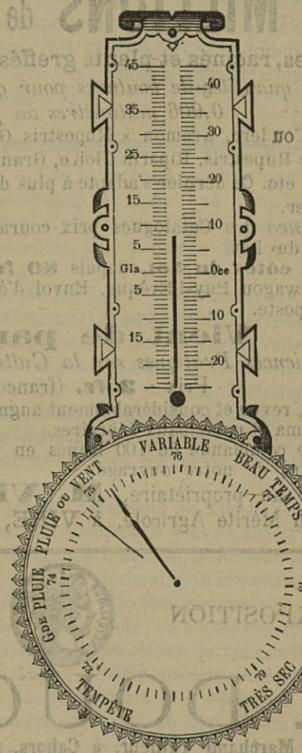
**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**FÊTES DE PAQUES 1897**

Extension de la durée de validité des billets ALLER ET RETOUR

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au jeudi 29 Avril inclus, les coupons de retour des billets d'aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2, pendant la période du Samedi 10 Avril inclus au Mercredi 28 Avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 29 Avril.



**Baro-Thermomètre**

Température minima du jour : 4.5  
Id. maxima de la veille : 12.5  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 10.4

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**Bibliographie**

**LE MONDE ILLUSTRÉ.** Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro du 3 Avril 1897.

Crète : Les cercueils des victimes de l'explosion du cuirassé russe emmenés du navire au cimetière. — Le « Sissou-Veliki. » — Type d'insurgé crétois.

Turquie : Constantinople : L'escadre turque quittant la Corné d'Or.

Portraits (Nécrologie) : Le peintre Edmond Yon.

Départements : Arrivée à Châtellerault de la cloche offerte à la ville par S. M. l'Empereur de Russie.

Portraits : M. Le Poittevin, juge d'instruction. — M. Naquet, député. — M. H. Maret, député. — M. Metaxa, ministre de la guerre (Grèce). — M. Skouzès, ministre des affaires étrangères.

Beaux-Arts : Coquetterie : Les coquelicots, tableau de M. G. Roussin. — Paysage, par Edmond Yon.

Paris : Séance de la commission des poursuites (affaire du Panama), à la Chambre des députés.

Allemagne : Fêtes du centenaire de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>. — Berlin : Monument de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>. — La tribune impériale pour les fêtes du centenaire de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>. La délégation des officiers russes. — Le cortège historique défilant sur les Tilleuls.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières.

— Les fêtes du centenaire de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> à Berlin, par X. — La commission des poursuites à la Chambre des députés, par Noël Nozeroy. — Beaux-Arts, par O. Merzon. — Sport, par Archiduc. — Le ver dans les fruits, nouvelle, par Edmond Prat.

Explication des gravures, Revue Comique, Récréations de la famille, Echecs, Rébus, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc. — Le numéro : 50 centimes.

En supplément : L'Épingle noire, roman de G. Lenôtre, illustrations de Parys.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1270<sup>e</sup> livraison (3 Avril 1897).

Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — La France au Soudan : Le Mossi, par Louis Rousselet. — Un beau jour sans lendemain. — Le Donjon de Kergoat, par le commandant Stany. — Les timbres-poste : Italie, par Lucien d'Elne.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — Nouveau Journal des voyages et des voyageurs — Sommaire du N<sup>o</sup> 14. (3 Avril 1897).

1<sup>o</sup> Quinze mois à l'île de Chypre, Larnaka, Famagoste, par M. Emile Deschamps.

2<sup>o</sup> A travers le monde : En Rhodésie (Chaterland), par M. Albert Bordeaux.

3<sup>o</sup> Excursions : Souvenirs de Thessalie.

4<sup>o</sup> Missions archéologiques : Fouilles au Honduras.

5<sup>o</sup> Livres et cartes.

6<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Comment on voyage en Asie Centrale, par G. Capus.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE**  
au capital de 700.000 francs

Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4<sup>e</sup>

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**EXCURSIONS**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.*

4<sup>o</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 80 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chebonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Sancerre — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'OCJest.

2<sup>o</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris, (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.**

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Vignes Américaines**  
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT  
**PAR MILLIONS** de plants à la vente  
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.  
Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.  
Envoi franco des catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.  
**Vins des côtes du Lot**, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.  
**Vient de paraître :**  
*Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.*  
Prix : 3 fr. (franco poste).  
5<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.  
Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.  
S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à **VIRE**, par Puy-l'Évêque (Lot).

**Suprême Pernot**  
le meilleur des desserts fins

**LE GOURMET**  
REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :  
France ..... 5 fr.  
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.  
Bureau : 12, rue Turbigo, Paris

25 ANS DE SUCCÈS.

**MAISON DE CONFIANCE**  
POUR  
**LA POSE DES DENTS**  
Le Redressement  
à toutes les Opérations relatives  
à l'ART DENTAIRE.

**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

**GRATIS**

Pour vulgariser ses  
**Magnifiques Portraits**  
AU CRAYON-FUSAIN

La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, **absolument gratis** ; pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. TANQUERAY, directeur de la Société Artistique de Portraits et son hôtel particulier, 9, Rue de Saint-Petersbourg, Paris. — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.  
Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

**NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ**  
Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.  
Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1<sup>er</sup> avril.  
Souscription à forfait 150 francs.  
Prix de faveur jusqu'au 31 mars, 140 francs.  
Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

**F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant**  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
Nota. — Vu le grand nombre de demandes de prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.  
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.  
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.